

Association Marocaine des Enseignants de Français



Concours de la Nouvelle EDITION 2010

Ecrire une nouvelle répondant à la situation proposée

Pour cette édition, c'est l'écrivain **Fouad Laroui**¹ qui propose la situation suivante:

Ce jour-là, une rumeur folle courut dans Marrakech. Les singes de la place Jemma el-Fna étaient en grève. Quand les journalistes arrivèrent sur la place, ils constatèrent que les singes avaient effectivement croisé les bras, à la grande consternation de leurs "maîtres"...

Règlement

Article 1:

L'Association Marocaine des Enseignants de Français (AMEF) organise un concours de la nouvelle qui récompense des œuvres inédites de langue française.

Article 2 :

La situation proposée doit paraître dans la nouvelle. Le choix de la place et du mode de l'intégration de la citation (citée ou pas) sont laissés à l'initiative des auteurs.

¹ Fouad Laroui est l'un des écrivains marocains contemporains dont l'œuvre connaît un grand succès. D'abord ingénieur et économiste, il se convertit à l'écriture et au débat d'idées. Ses récits, romans et nouvelles, baignent dans un humour décapant et riches en personnages haut en couleurs. Parmi ses publications : *Les Dents du topographe* (1996) ; *Méfiez-vous des parachutistes* (1999), *Le Maboul* (2001) ; *La Femme la plus riche de Yorkshire* (2008)... et tout récemment un recueil de nouvelles au titre alléchant : *Le Jour où Malika ne s'est pas mariée*.

L'AMEF le remercie vivement de sa collaboration.

Article 3:

Ce concours s'adresse à tous les enseignants de français au Maroc adhérents de l'AMEF (primaire, secondaire et université). Les membres du jury et les organisateurs ne peuvent en aucun cas participer au concours.

La participation doit être accompagnée du numéro de la carte d'adhésion à l'AMEF pour l'année en cours (2010).

Article 4:

La nouvelle, d'une longueur maximale de 10 pages, devra être saisie et envoyée **par e-mail** au plus tard le **30 avril 2010** à Abdellah Baïda : baidabdel@yahoo.fr et amefmaroc@gmail.com (AMEF // BP. 9204, Rabat-Océan, Maroc)

Le candidat ne doit participer qu'avec une seule nouvelle.

Article 5:

La remise du prix aura lieu en marge de l'Université d'été de l'AMEF (juillet 2010). Le lauréat recevra un **trophée**, un **chèque de 5000 dirhams** et une **prise en charge totale** (déplacement, restauration, hébergement) pour sa participation à l'université d'été.

Article 6:

Le jury est composé de personnalités littéraires choisies par le Bureau National de l'AMEF. Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale des clauses de ce règlement et la cession gratuite de l'exemplaire ainsi que les droits de reproduction et d'adaptation.